



# PRÉPAREZ VOTRE ENTREPRISE EN CAS DE CONTAMINATION

1

Élaborez un **plan d'action** indiquant **ce qui doit se passer si quelqu'un tombe malade** et présente des signes du COVID-19 sur l'un de vos lieux de travail

- ❖ Ce plan doit prévoir que la personne malade soit conduite dans une pièce ou un local où elle sera isolée des autres personnes sur le lieu de travail. Les autorités locales de santé publique doivent être prévenues.
- ❖ Réfléchissez à la façon d'identifier les personnes à risque, et soutenez-les, en évitant toute forme de stigmatisation et de discrimination sur le lieu de travail
- ❖ Informez les autorités locales de santé publique que vous mettez un plan au point et que vous sollicitez leur participation

2

**Encouragez la pratique régulière du télétravail**

3

Élaborez **un plan de poursuite des activités** en cas d'apparition du virus dans les communautés où votre entreprise est implantée

Ce plan:

- ❖ vous aidera à préparer votre organisation en cas d'émergence du COVID-19
- ❖ doit traiter de la façon de garder votre entreprise en activité
- ❖ doit être communiqué à vos travailleurs, assurez-vous qu'ils savent ce qu'ils doivent faire -ou ne pas faire -conformément à ce plan.
- ❖ doit également aborder les conséquences sociales et de santé mentale d'un cas de COVID-19.

Laissez-vous guider par votre autorité de santé publique locale ou nationale dans la mise en place de votre plan.



## **Conseillez à vos travailleurs de consulter les avis de voyage des autorités nationales avant de partir en voyages (d'affaires):**

- ❖ *Avant le départ:*
  - Consultez les informations les plus récentes concernant les régions affectées par le COVID-19 sur le lien suivant: [www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports](http://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports)
  - Évaluez les nécessités et les risques liés à de futurs voyages
  - Veillez à ce que toutes les personnes qui se rendent dans des régions où des cas de COVID-19 sont rapportés, soient briefées par un professionnel qualifié (p. ex. services de santé du personnel, prestataire de soins de santé ou association de santé publique locale) et prévoyez de petites bouteilles de rince-mains.
  
- ❖ *Pendant le voyage:*
  - Encouragez vos travailleurs à se laver régulièrement les mains et à respecter une distance d'au moins un mètre avec des personnes qui toussent ou éternuent.
  - Veillez à ce que vos travailleurs sachent ce qu'ils doivent faire et qui ils doivent contacter s'ils sont malades pendant le voyage
  - Assurez-vous que vos travailleurs respectent les consignes des autorités locales en matière de voyages, déplacements ou grands rassemblements.
  
- ❖ *Au retour:*
  - Les travailleurs qui reviennent d'une région affectée par le COVID-19 doivent être attentifs à l'apparition d'éventuels symptômes dans les 14 jours et prendre leur température deux fois par jour
  - S'ils développent une toux, même légère, ou une faible fièvre (37,3 C° ou plus), ils doivent rester en isolement à la maison. Ils doivent aussi téléphoner à leur médecin ou au service de santé publique local, en les informant en détail sur leur récent voyage et leurs symptômes.

## SACHEZ APRÈS-TOUT QUE ...

- ❖ un certain nombre de précautions simples et une bonne planification peuvent faire toute la différence.
- ❖ Si vous agissez maintenant, vous contribuerez à protéger vos travailleurs et votre entreprise.
- ❖ il est très important de communiquer toutes les mesures et le plan à vos travailleurs